

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

77 111  
Objet

DETOURNEMENT DE FONDS  
PAR LE TRÉSORIER DU  
COMITE DU FESTIVAL  
D'ART CONTEMPORAIN :  
DEFENSE DES INTERETS DE  
VILLE.

DATE DE CONVOCATION

21 août 1977  
DATE D'AFFICHAGE

21 août 1977

Nombre de conseillers  
en exercice 27  
Nombre de présents 21  
Nombre de votants 25

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept  
le vingt six août à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M TÉTARD,

Etaient présents : MM. MM. TÉTARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHÉ  
MM. LIS, LACHAUD, BOUCHET, PAPEAU, VIAUD, POUGET, POUMAILLOUX, MONTRON,  
FABER, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, Mme TACQUET,  
MM. PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. LIS  
MAURELLET par M. PELLETIER  
BOUTET " M. DUFOUR  
Absents : MM. NAULIN " M. LACHAUD  
GUICHAOUA, BOISARD

M POUGET a été élu Secrétaire.

M. Le Maire rappelle les circonstances de cette affaire  
et estime que la commune devrait se porter partie civile pour  
préserver ses intérêts financiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le rapport de M. Le Maire au sujet du détournement de fonds  
du Trésorier du Festival

DECIDE :

- de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour faire toutes les  
démarches utiles, afin que la commune se constitue partie civile.
- de désigner M<sup>e</sup> Yves TAP, Avocat, Domicilié 62, Avenue des  
Tilleuls à ROYAN pour assurer la défense des intérêts de la  
Ville dans l'affaire sus énoncée

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

